



INFORMATION AUX PORTEURS

Mise en œuvre de mécanismes de gestion de la liquidité

Lyon, le 16 avril 2026

Madame, Monsieur,

Suite à la position-recommandation de l'AMF DOC-2017-05 concernant la gestion de la liquidité (*Liquidity Management Tool* « LMT »), nous vous informons que SAPIENTA GESTION a décidé, à compter du 16 avril 2026, de mettre en œuvre, sur l'ensemble des organismes de placement collectifs (OPC) listés en annexe, deux mécanismes de gestion de la liquidité : le mécanisme de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « gates ») et le mécanisme anti-dilution (connu sous le nom de « Swing Pricing »).

Plafonnement des rachats « Gates »

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Mécanisme anti-dilution « Swing Pricing »

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative à la hausse (si la variation de passif liée aux souscriptions nettes est positive) ou à la baisse (si la variation de passif liée aux souscriptions nettes est négative), de manière à réduire pour les porteurs détenant des parts de l'OPC le coût du réaménagement de portefeuille lié aux mouvements du passif (les souscriptions ou les rachats).

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC, seront désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.



La société de gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions/rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPC.

Impact pour les porteurs

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées.

Ces évolutions, qui n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque de vos supports de placement.

Elles ne nécessitent pas d'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de chaque OPC, disponibles sur le site de Sapienta Gestion : sapientagestion.com

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sapienta Gestion



ANNEXE – LISTE DES OPC

OPC concernés par le dispositif « Gates » et « Swing Pricing » :

ADN DYNAMIC
ALVEARIUM EQUITY
FUTUR FLEXIBLE ACTIONS
HYPATIA ALTERNATIVE DYNAMIQUE
HYPATIA GLOBAL OPPORTUNITES
SAPIENTA ABSOLU
SAPIENTA GLOBAL STRATEGIES